



# Cercle des Plaisanciers de St Michel chef chef

## Compte-rendu de l'assemblée générale du samedi 5 juin 2021

Présents : 42 participants plus 26 procurations. Début de séance à 15H, séance levée à 16H20.

- **Accueil des participants.**
- **Bilan des adhésions au 31/12/2020 :**

Au 31/12.2020 : 115 adhérents en 2020 dont 4 réadhésions et 8 nouveaux pour 116 en 2019.

Au 01/06/2021 : 122 adhérents en 2021 dont 12 nouveaux alors que nous étions 115 en 2020.

- **Rapport financier au 31/12/2021 :**

1173,63 € avec les lots achetés pour 2021 et 2022 et pas de manifestation en 2020 qui aurait pu augmenter notre trésorerie budgétisée à 4396 €.

Notre commissaire au compte Michel RANNAUD a validé ces comptes. Ces derniers ont été approuvés par l'unanimité par les participants du jour.

- **Manifestations et dates à retenir :**

Nous assurerons la continuité des formations aux nœuds marins et épissures et mettrons en place de formations aux techniques de pêches. Samedis à définir en juillet et août 2021.

Les sardinades sont envisagées les vendredis 23 juillet et 27 août suivant autorisations sanitaires et Mairie, toutefois les vide-cales et vide-greniers sont annulés. L'Apérodin pourrait avoir lieu le 7 août.

Des sorties bateaux pourront être organisées selon les conditions météorologiques.

Il est convenu par tous les présents que les AG de janvier se feront plutôt en saison, en juin.

- **Sites internet et logistique :**

Une chaîne YouTube « **CPSM Comberge** » a été créée, avec pour l'instant, une vidéo intitulée : « **l'extincteur à bord du bateau** ». (Éric PINTO).

Le site Internet (mot de passe adhérent : NF44730) a été présentée par Dominique CHIRON, administrateur, avec toutes les fonctions afférentes au site actualisées en permanence.

Nous y ajouterons les vidéos de formations aux épissures et nœuds marins et les photos des différentes manifestations qui ont lieu au port.

Par ailleurs, nous notons l'installation de défibrillateurs au port de Comberge ainsi que la mise en place du matériel PassRéoport tout en admettant que les réservations par Internet ne sont pas gérées par le port et donc invérifiables.

Nous évoquons ensuite le rehaussement de la digue à Comberge et rappelons que la réglementation de la pêche aux bars est de 2 bars / jour / pêcheur de mars à novembre.

- **Election des membres du Comité de direction :**

Michel BRION et Loïc MORILLON étant démissionnaires, sont élus à l'unanimité deux autres membres à l'unanimité : Dominique LECLERCQ et Éric PINTO.

- **Questions diverses**

- Rappel de l'utilisation du karcher (selon tarifs), tout comme le mouillage, le carénage et la grue.
- La question des béquilles de voiliers est à voir comme tout problème lié aux bateaux avec Jean-Luc qui est chargé de relayer ces informations pour les faire remonter ensuite.
- Pour les personnes qui ont des membres de leur entourage en apprentissage de conduite, il est indiqué qu'il faut effectuer une déclaration à la gendarmerie maritime et de rester à leur côté durant ces temps de conduite.

L'AG se clôture sur le partage d'un verre de l'amitié au Port.

Magalie FRAIN  
Secrétaire du CPSM